

## Développement Social Urbain - Cité Brulard - Concours d'architectes - Résultats des délibération du jury

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 26 mars 1990, le Conseil Municipal avait décidé de lancer un concours d'idées sur le réaménagement de la cité Brulard.

Un concours d'architectes a été organisé ; il s'est déroulé en deux temps. Dans la première partie, les trois équipes d'architectes suivantes ont été retenues :

- Mme PERCHE, de Blanzly
- M. LAMBOLEY, de Besançon
- M. REICHARDT, de Lons-le-Saunier.

Dans la deuxième partie, les architectes retenus ont remis des dossiers qui ont été analysés par le jury, le 25 octobre ; le jury a décidé de proposer M. LAMBOLEY comme architecte d'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.